



27 Grande rue 70240 SAULX  
Tél. : 03 84 95 89 90  
Courriel : spanc@cctv70.fr

## Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Contrôle diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier

### Demandeur du diagnostic :

☐ Propriétaire

☐ Notaire

☐ Agence immobilière

### Renseignements sur l'immeuble en vente

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° de parcelle cadastrale : ..... Section : .....

### Renseignements sur le vendeur

Nom et prénom : .....

Raison sociale + SIRET (le cas échéant) : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email : .....

### Notaire en charge de la vente

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**Personne à contacter pour un rendez-vous sur site(s) (si différente du propriétaire)**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone: ..... Email : .....

**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**

**Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage :**

- **à renvoyer ce formulaire à l'adresse mail suivante : [spanc@cctv70.fr](mailto:spanc@cctv70.fr) ;**
- **à prendre en charge la redevance correspondante, fixée par délibération du Conseil Communautaire (règlement à effectuer au Service de Gestion Comptable après réception du titre de paiement) ;**
- **en cas d'absence au rendez-vous et pour le bon déroulement du contrôle, à autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété en question et à effectuer les contrôles nécessaires (dans le cas contraire le déplacement et le temps passé seront facturés).**

**Fait à .....**

**Le .....**

**Signature :**

*Le montant du contrôle diagnostic est de 200,00 €.*

*Le délai de traitement est de 5 semaines maximum à compter de la date de réception du dossier.*